

Membres du **Conseil d'administration** et du **Comité exécutif**

Comité exécutif



De gauche à droite : **Alain Côté, CA, IAS.A**, vice-président du Conseil • **Benoit Caron, CA** • **Jean Laflamme, CA** • **Daniel McMahon, FCA**, président et chef de la direction et secrétaire • **Manon Durivage, CA** • **Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A**, président du Conseil • **Michel Théroux, FCA**, président sortant • **Jacques Lefebvre, ASC***

Conseil d'administration

Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A (2008-09-18) – président du Conseil élu au suffrage universel • région de Montréal

Alain Côté, CA, IAS.A (2007-09-15) – vice-président du Conseil • région de Montréal

Benoit Caron, CA (2007-09-15) • région de l'Outaouais

Manon Durivage, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Jean Laflamme, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Jacques Lefebvre, ASC* (2007-09-15)

Michel Théroux, FCA, président sortant

Daniel McMahon, FCA, président et chef de la direction et secrétaire

Grégoire Arsenaault, CA, CA•TI (2008-09-18) • région du Nord-Est

Michel Bergeron, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Martine Clément, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Frank Di Tomaso, FCA (2008-09-18) • région de Montréal

Alain Dugal, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Yves Dugré* (2008-09-18)

Jacques Filion, CA (2007-09-15) • région de Montréal

**Représentant(e) du public désigné(e) par l'Office des professions du Québec*

Lucie Gervais, CA (2007-09-15) • région de Québec

Charles Jacobs, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Isabelle Lemay, CA (2008-09-18) • région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Daniel Y. Lemieux, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Gloria Lemire, CA (2008-09-18) • région de Trois-Rivières

Claudine Lévesque, FCA (2008-09-18) • région du Nord-Ouest

Suzanne Maisonneuve-Benoit* (2007-09-15)

Denis Majeau, CA (2008-09-18) • région de Québec

Serge Mallette, CA (2008-09-18) • région de Montréal

Ghislain Parent, FCA (2008-09-18) • région de Montréal

Jocelyn Patenaude, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Hélène Racine, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Manon Roy, CA, CA•EJC (2008-09-18) • région de Québec

Denis Savard, CA (2007-09-15) • région de Montréal

Pierre Séguin* (2008-09-18)

Louisiane Veilleux, CA (2007-09-15) • région des Cantons de l'Est

Les membres du Comité exécutif ont assisté à dix réunions statutaires et à deux réunions extraordinaires au cours de l'année. Les membres du Conseil d'administration ont assisté à six réunions statutaires et à une réunion extraordinaire.

L'Assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 18 septembre 2008.

L'Assemblée générale annuelle, où sera présenté le rapport annuel 2008-2009, se tiendra le 12 septembre 2009.

Résolutions

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- la nomination des scrutateurs aux fins des élections;
- la désignation du candidat à la présidence du Conseil pour l'exercice 2009-2010;
- la nomination des membres et de certains des présidents des comités statutaires de l'Ordre;
- la nomination d'inspecteurs-enquêteurs;
- la délégation de certains pouvoirs au Comité exécutif;
- l'approbation de l'examen professionnel de l'Ordre (EFU de 2008) et de ses résultats;
- l'approbation de la transmission à l'Office des professions, pour fins d'adoption, des projets de règlement suivants :
 - *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés qui exercent la comptabilité publique;*
 - *Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec;*
 - *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec;*
 - *Règlement modifiant le Code de déontologie des comptables agréés;*
 - *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec;*
- le renouvellement de mandat des syndicats adjoints.

Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif concernaient :

- les nominations des représentants de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);

- l'autorisation de porter des plaintes pour la pratique illégale de la comptabilité publique, pour l'usurpation du titre de comptable agréé et, dans certains cas, l'autorisation d'entreprendre des procédures en injonction appropriées ou d'obtenir un mandat de perquisition;
- l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du *Code des professions* et le refus d'inscrire une personne au Tableau de l'Ordre;
- l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription au Tableau de l'Ordre à certains membres;
- l'imposition de stages de perfectionnement ou d'autres mesures à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- l'accréditation des maîtres de stage à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- la radiation de membres du Tableau de l'Ordre pour défaut de paiement de leur cotisation, ou pour la non-inscription au Tableau de l'Ordre (conformément à l'article 46 (5°) du *Code des professions*) des membres qui n'ont pas respecté les formalités d'inscription, ou le non-respect du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*;
- les nominations de CA•TI et de CA•EJC;
- la nomination d'inspecteurs-enquêteurs;
- l'approbation des modalités et mesures liées au non-respect par les membres du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*;
- l'approbation d'une modification des frais d'administration afférents aux suivis du défaut de respecter les conditions et modalités du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*;
- l'approbation, sur le plan des principes, de l'incorporation au *Code de déontologie des comptables agréés* d'un renvoi dynamique aux règles d'indépendance adoptées par le Comité sur la confiance du public prévues au chapitre 204 du Code de déontologie harmonisé canadien des comptables agréés;
- l'approbation du dépôt d'une proposition concernant les exceptions à la mobilité de la main-d'œuvre, conformément à l'article 708 du chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI), auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de l'Office des professions du Québec;
- l'approbation des *Exigences en matière d'expérience pratique - version révisée en janvier 2009* et de leur entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2009;
- l'approbation d'une convention avec l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) pour établir les principes, les obligations et les modalités en vertu desquels l'Ordre et l'Autorité communiqueront des renseignements susceptibles d'assurer la mise en œuvre de cette convention, ainsi que des renseignements qui permettront d'assurer une meilleure protection du public;
- l'adhésion de l'Ordre des comptables agréés du Québec aux termes du protocole d'entente entre le Directeur de l'état civil et le CIQ;
- la nomination d'un secrétaire substitut au Conseil de discipline, au Conseil d'arbitrage des comptes et au Comité de révision;
- l'adoption de modalités et conditions concernant les informations à fournir à l'Ordre en vertu de l'article 62.2 du *Code des professions*;
- l'approbation d'une convention avec l'Autorité pour l'encadrement des planificateurs financiers membres de l'Ordre;

- l'acceptation partielle d'une demande d'indemnisation et le rejet des autres demandes présentées en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des comptables agréés et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables agréés du Québec*;
- l'approbation d'un *Engagement à conclure un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre l'Ordre des comptables agréés du Québec et l'Ordre des experts-comptables de France et avec le soutien de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes*;
- l'autorisation de poursuivre les démarches nécessaires pour arriver à conclure un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec l'Ordre des experts-comptables;
- l'autorisation de poursuivre les discussions et les démarches nécessaires pour arriver à conclure un ARM avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes de France;
- l'approbation de la signature officielle de l'ARM avec l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, et la désignation des personnes autorisées à signer l'ARM au nom de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Conseil des anciens présidents

Michel Théroux, FCA
 Claude Gauvin, FCA
 Lucette Poliquin, FCA, IAS.A
 Pierre Brochu, FCA
 Michel Beauséjour, FCA
 Jean-Pierre Dubeau, FCA
 Réal Sureau, FCA
 Richard Quevillon, FCA
 Monique Forget-Leroux, FCA
 Michel Bélanger, FCA
 Alain Paris, FCA
 Jacques Levesque, FCA
 Marc Paradis, FCA
 G. André Harel, FCA

Gilles Chevalier, FCA
 Guy D'Orsonnens, FCA
 Charles Albert Poissant, FCA
 Roland Truchon, FCA
 Paul Noiseux, FCA
 J. Alistair Duff, FCA
 Raymond Morcel, FCA
 Phillip P. Aspinall, FCA
 Boris G. Levine, FCA
 Charles Pelletier, FCA
 François J. Bastien, FCA
 Jacques Raymond, FCA
 H. Marcel Caron, FCA